



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 07-08-2025 /

Dossier complet le : 08-08-2025 /

N° d'enregistrement : 004898/KK P

1 Intitulé du projet

Creation d'un appontement sur la Saone a Saint-Jean-de-Losne

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Raison sociale

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

N° SIRET

13001779100075

Type de société (SA, SCI...)

Etablissements publics

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

AUBERT

Prénom(s)

Lionel

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales., 9D	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Halte fluviale a Saint-Jean-de-Losne L'operation vise a creer un appontement flottant sur la Saone a Saint Jean de Losne en rive droite au droit du quai Lafayette. Cet appontement est destine au stationnement de courte duree de bateaux de plaisance. La halte fluviale sera composee de • Un ponton flottant de dimensions 96.00m x 2.50m modulaire prefabrique avec platelage caillebotis, amarre et coulissant sur huit ducs d'Albe de guidage • Un ponton flottant de reception de passerelle • Une passerelle d'accès, fixe a terre, et mobile sur ponton pour suivre le marnage de la Saone.

4.2 Objectifs du projet

Cet equipement est identifie dans le cadre de la charte fluviale de territoire de la commune de communes Rives de Saone que VNF a signee en 2021. A l'achèvement des travaux, l'un des scenarios envisages est que la gestion de l'infrastructure et son exploitation soient confiees a la Communaute de Communes Rives de Saone via une convention d'occupation temporaire (COT). La nouvelle infrastructure est destinee a l'accueil de courte duree de bateaux de grande plaisance, de 15 a 25 m de longueur, avec services a terre (eau potable, electricite et reservation pour les telecommunications). Elle pourra etre utilisee par des bateaux de plus petite taille. Sa capacite sera de 3 a 5 bateaux de 15 a 25 m, selon leur longueur respective. L'appontement ne sera pas concu pour l'accueil de navires a passagers.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux de réalisation prendront en compte le maintien des circulations piétonnières et n'entraveront aucunement la navigation, l'appontement étant situé en dehors du chenal navigable. L'acheminement des pieux ainsi que leur mise en place se fera par voie d'eau, via une barge équipée spécifiquement. La zone de travaux étant située en dehors du chenal de navigation, il n'y aura pas d'impact sur la navigation. La mise en place des pieux n'aura qu'un impact très limité sur le milieu aquatique car les travaux sont réalisés en lieu et place des équipements existants qui ne constituent pas un lieu de frai piscicole. Les poissons éventuellement présents sur la zone auront le temps de fuir lors de l'installation de la barge. De plus, les travaux étant prévus pour le premier trimestre 2022, la majeure partie des travaux va s'effectuer hors période sensible pour la faune piscicole (mars-août). Les travaux de fondation consisteront en un renforcement local du quai (dallage) afin d'y accueillir la plateforme d'accès. Ceux-ci n'entraîneront pas de déblais significatifs puisque la démolition envisagée est de moins de 5m³ et sera évacuée en décharge. Le quai sera remis en état à l'identique suite à son renforcement. La zone de travaux sera sécurisée sur le quai et ne fera pas entrave à la circulation piétonne.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'appontement permettra d'accueillir temporairement des bateaux de 15 à 25m. Entretien : Les ducs d'Albe ne nécessitent pas d'entretien courant particulier. Seule la protection anticorrosion des parties émergées doit être entretenue ou renouvelée (périodicité estimée à 20 ans). Les structures métalliques (chassis ponton, passerelle, garde corps, etc.) seront protégées par une peinture anti-corrosion (durabilité 20ans) ou par galvanisation, ne nécessitant pas d'entretien régulier. Le platelage caillebotis ou bois du ponton nécessitera un entretien périodique (remplacement de pièces defectueuses) et un renouvellement total estimé à une périodicité de 15 ans. Pour l'entretien lourd, l'exploitant VNF prévoit d'assurer une mise à sec du ponton tous les 10 ans.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

rubrique 3120 : modification du profil en long ou en travers du cours d'eau en régime déclaratif ;
rubrique 3150 : Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau,

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur de l'appontement : 96m Largeur de l'appontement : 2.5m Nombre de passerelle d'accès à l'appontement : 1 unités Ponton de réception passerelle dimension 5.0x5.0m : 1 unités Nombre de Ducs d'Albe (pieux d'ancrage/d'accostage) : 8 unités	(1, appontement)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 8 Voie : Quai Lafayette

Lieu-dit :

Localité : 8 Quai Lafayette 21170 Saint-Jean-de-Losne

Code postal : 21170 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 5°15'43"E Lat. : 47°6'4"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU SAINT JEAN DE LOSNE. Zone Ni : zone naturelle soumise à un risque d'inondation. (le projet est réalisé sur la Saône dans le domaine de VNF)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF type 1 "VAL DE SAONE ET BOIS" Le projet n'est pas de nature à modifier ou impacter de façon significative cette ZNIEFF.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le site atlas.patrimoines.culture.fr precise la presence de plusieurs immeubles classes ou inscrits et le perimetre de protection au titre des abords de monuments historiques. Le projet a deja fait l'objet d'echange avec l'ABF. Un dossier a ce titre sera realise a l'issue de la phase PRO a l'occasion de la declaration du projet aupres des services municipaux au titre du code de l'urbanisme
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Site NATURA 2000 Directive Habitats identifiant FR4301342 Pas d'etude faune/flore/habitat realisees, les berges sont artificielles, maconnees, le projet n'apporte pas de modifications des berges, les ouvrages sont flottants.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Non - les gravats pour realiser le dallage (reception passerelle) sont estimes a moins de 5m3 et seront evacues en decharge. Il n'est pas prevu de terrassement dans la Saone
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Une alimentation en eau potable est prévue pour les bateaux (8 robinets) pour remplissage de leurs cuves a eau.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Compte tenu de la periode reduite des travaux de battage (1mois), du nombre reduit de pieux (8) et du perimetre restreint du chantier, les travaux de battage ou vibrofonçage des pieux n'entraîneront pas des perturbations significatives pour la faune et la flore. D'autant plus que la periode de travaux est prévue pour le premier trimestre 2025, la majeure partie des travaux va
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les echanges avec Guillaume Blondel-Gaborieau (charge de mission natura 2000), d'apres les premiers elements presentes, precisent "que votre projet soit de nature a porter atteinte de maniere significative aux enjeux du site Natura 2000 de la Vallee de la Saone" Les echanges avec Jean-Philippe COUASNE (responsable technique federation de peche) precisent que "sur ce troncon ou la berge est fortement artificialisee c'est principalement le
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le diametre des pieux (1m) etant tres faible au regard de la section d'ecoulement de la Saone, le projet n'a pas d'impact notable sur l'ecoulement des crues. Le projet est concu pour resister au niveau d'une crue exceptionnelle centennale (periode de retour cent ans). Au-dela de ce niveau exceptionnel, les equipements seront replies.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Le projet n'aura pas d'impact sur la navigation fluviale. L'accès piéton sur le quai sera maintenu pendant toute la durée du chantier
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le battage des pieux sera limité à des créneaux horaires de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 19H00. Compte tenu de l'environnement urbain du projet, le bruit engendré par les travaux paraît acceptable au regard des usages (zone
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Des vibrofonçeurs à hautes fréquences et à fréquences variables seront utilisés pour limiter l'intensité de ces vibrations. En cas de désordres, ou difficulté de mise en œuvre (nécessité d'ancrer les tubes dans le substratum) il
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le ponton et sa passerelle ne seront ni électrifiés. Le ponton dispose de 2 bornes d'alimentations eau et électricité, qui disposent d'un éclairage de faible nuisance (pour signaler leur présence)
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Une attention particulière est portée à l'insertion urbaine. L'ABF avait été sollicité dans le cadre de l'Avant projet, et sera sollicité dans le cadre du permis d'aménager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet ne présente pas d'impact négatif notable sur l'environnement ou la santé humaine compte tenu des mesures décrites dans le chapitre 6.1

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de la halte fluviale de Saint Jean de Losne ne doit pas faire l'objet d'une évaluation environnementale puisqu'il ne présente pas d'incidences notables sur son environnement (majeure partie des travaux hors période sensible faune piscicole) En effet, il s'agit déjà d'un site qui présente d'autres pontons (station d'avitaillement immédiatement à l'aval du projet. Cette halte va seulement engendrer l'arrivée d'un nouveau ponton plus long, sans venir perturber l'écosystème local. L'ancrage de huit Ducs d'Albe n'entraîne toutefois aucune modification, que ce soit au niveau de l'écoulement du cours d'eau ou la destruction d'espèces locales. La phase chantier de battage est réduite à 1 mois. En outre, le choix des engins et les heures d'intervention permettent de rendre acceptable les nuisances sonores et les vibrations

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)